



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 12 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7792

1 Intitulé du projet

Projet expérimental d'ombrière agrivoltaïque à Grand Auverné (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Grand Auverné 3 PV

Raison sociale

Société

N° SIRET

8 1 9 4 6 6 7 5 6 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. 39. a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Installations agrivoltaïques en ombrières d'une puissance égale à 6,02MWc. Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code de 1,6 ha soit moins de 40000m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Grand Auverné, dans le département de la Loire Atlantique à 50km au nord-est de Nantes. L'activité principale de cette exploitation est la culture de céréales dans des schémas de rotation classique et en agriculture conventionnelle. Dans le cadre de la mise en place d'un projet dit « pilote », une partie des parcelles cultivées seront recouvertes d'ombrières. Elles permettront de répondre à l'article L314-36 du code de l'urbanisme et à la définition de l'ADEME concernant l'agrivoltaïsme. Le projet de Grand-Auverné s'inscrit dans le programme de recherche et développement en agronomie, à échelle nationale, de TSE. Il complètera l'acquisition de données et de connaissances en agrivoltaïsme – déjà 3 pilotes font l'objet d'un suivi à ce jour. Les essais expérimentaux seront menés sur une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois, et les conduites seront similaires sur la parcelle test de 12 hectares et sur une parcelle témoin de 10 hectares sélectionné pour sa proximité de la parcelle test, ses caractéristiques pédologiques proches et son historique cultural quasiment similaire (Prairie;Pois;Blé;Colza;Blé;Tournesol;Blé).

Les paramètres suivants sont suivis annuellement: suivi de la qualité du sol, suivi agro-climatique, suivi du cycle cultural, suivi de la qualité et des composantes du rendement, approche systémique : bilan technico économique et environnemental. Dans le cadre de ce projet pilote, TSE rentrera en contact avec la Chambre d'Agriculture et/ou une coopérative souhaitant jouer un rôle dans le suivi expérimental.

4.2 Objectifs du projet

La parcelle sélectionnée pour le projet sera équipée par une ombrière de culture déployée sur une surface de 12 ha, composée de 42 rangées de panneaux mobiles, divisée en 2 îlots de 6 hectares, orientés nord sud. Le choix de cette parcelle par l'exploitant est motivé par l'objectif d'améliorer le potentiel agronomique de celle-ci, actuellement qualifié de moyen, et par son éloignement des habitations permettant ainsi une meilleure intégration paysagère. L'adaptation de cette structure à l'usage de l'exploitation permet d'assurer le maintien de l'activité agricole durant toute la durée du projet (40 ans) et au-delà ; le partage de la valeur agrivoltaïque via le versement d'un loyer apportera un complément de revenu stable et garanti. Ce revenu facilitera les investissements nécessaires pour maintenir, développer ou transmettre l'activité, et contribuera à la résilience de l'entreprise en cas d'aléas climatiques ou économiques. Le versement du loyer par TSE est conditionné au maintien d'une activité agricole principale par l'exploitant. L'ombrière est constituée de rangées de panneaux rotatifs avec un taux de couverture de 30%, qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont placés à 2.65 m de hauteur. Les rangées de poteaux sont espacées de 15 m. L'ombrière de culture a été conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, lui offrant ainsi une protection en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse. Un pilotage intelligent garantit notamment un partage optimisé de la ressource lumineuse. L'ombrière de culture apportera à la parcelle un service d'amélioration du potentiel agronomique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le délai de construction du parc est évalué à environ 6 à 9 mois. Le chantier se déroulera en plusieurs phases :

- La préparation du terrain : mise en sécurité du site, marquage et piquetage, ballisage et création de la plateforme et de l'accès au poste de livraison/transformation ;
- Les travaux de pelle pour le creusement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des fondations ; Le linéaire et la largeur des tranchées seront réduits au minimum possible sur l'ensemble du projet ;
- L'installation de la clôture ;
- Le montage de l'infrastructure agrivoltaïque : système de support et fixation des panneaux ;
- La pose et la connexion des câbles ;
- L'implantation des bâtiments techniques (PTR/PDL) : opération très localisée sur le site. Le bâtiment technique est pré-équipé et pré-câblé en usine (transformateurs et cellules HTA) ;
- L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) ;
- L'installation et le paramétrage du système de surveillance ;
- L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison.

Le chantier sera organisé de manière à limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activité pastorale sous la structure. En fin de travaux, le terrain sera remis en état et la prairie réensemencée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien :

- . La périodicité d'entretien de la végétation restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone.
- . Les haies paysagères/bocagères devront être taillées une fois par an.

Maintenance :

- . Visites de maintenance préventive par contrôle visuel, 2 fois par an
- . Maintenance courante préventive, une fois par an
- . Maintenance approfondie réalisée en années N+5, 10 et 15 en intégrant le remplacement des pièces d'usures
- . Maintenance curatives exceptionnelles pour remédier à d'éventuelles pannes

En dehors des interventions de maintenance programmées ou correctives, aucun personnel n'est en permanence présent dans le site.

Démantèlement :

--> La durée d'exploitation de l'ombrière est de 40 ans minimum, l'expérimentation agronomique sera menée sur 3 ans renouvelable 2 fois .

L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront facilement déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site. Le démantèlement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface projetée au sol des panneaux Surface des postes techniques et de la citerne Emprise au sol totale	P : 6,02 MWc Surface projetée : 2,75 ha Surface des postes techniques et citerne : 228m ² Emprise au sol : 2,78 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Les Pièces du Bois

Localité : Grand Auverné

Code postal : 4 4 5 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 3 3 ' 2 3 " N Lat. : 1 ° 2 0 ' 0 8 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est sous le régime du Plan Local d'Urbanisme.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 en proximité directe du site 520006637- Forêt d'Ancenis et de Saint-Mars-la-Jaille et étangs voisins. Les inventaires réalisés sur le site ne mettent pas en évidence la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales en lien avec la ZNIEFF .
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet d'ombrière de culture, et puisque la zone humide l'est sur le critère pédologique (la parcelle étant cultivée, la flore de zone humide n'a pas la possibilité de s'exprimer), seuls les pieux soutenant les modules impactent directement les zones humides. L'impact global sur les zones humides est de 2,0825 m². L'impact est jugé comme très faible (cf p.168 annexe 7)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site le plus proche se situe à 3 km du projet "Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostiere" L'étude environnementale conclu à un impact nul sur la zone Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site disposera de deux réserves d'eau pour permettre la lutte contre les incendies. Ces réserves seront remplies lors de la mise en fonctionnement du site (120 m ³), cela représente une quantité minimale d'eau, depuis le réseau d'adduction en eau potable et feront l'objet d'un contrôle régulier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modules seront ancrés par l'intermédiaire de pieux battus. Il n'est pas prévu d'impact sur les masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu que le projet soit excédentaire en matériaux. La revalorisation des déblais sera organisée sur site, en dehors des espaces environnementaux évités (bocage, alignements d'arbres, etc.).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction et l'exploitation de la centrale ne seront pas amenés à utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de consommation d'eau en dehors des besoins liés à la sécurité incendie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire écologique a permis d'identifier les enjeux et adapter le projet. La parcelle gardera son usage agricole, et le projet évitera les haies ceinturant le site. Un dérangement temporaire notamment sur les oiseaux est possible durant la durée des travaux. Le planning des travaux sera adapté afin d'éviter la période de nidification. Les clôtures seront adaptées afin de permettre le passage de la petite faune. Les effets résiduels du projet après application des mesures d'évitement et de réduction seront faibles et non significatifs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'impact du projet sur le site Natura 2000 le plus proche au regard de sa distance avec le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise la conciliation de l'activité agricole et de l'activité de production d'énergie. Le projet ne va donc pas générer de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques technologiques. Le dispositif de sécurité incendie permettra de protéger les abords du site en cas de survenue d'un incendie sur la centrale.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, toutes les précautions seront prises pour limiter les nuisances. En fonctionnement, la localisation des postes a été choisie à distance des habitations. Il n'est pas prévu d'impacts.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les précautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prévu que le projet génère des odeurs	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les précautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prévu que le projet génère des vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne bénéficiera pas d'un dispositif d'éclairage spécifique.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets auront essentiellement lieu pendant la phase travaux, en lien avec le fonctionnement des engins de chantier. En phase de fonctionnement, il n'est pas prévu de rejets.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact significatif n'est attendu compte-tenu des mesures mises en place
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vas pas modifier les activités humaines en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet répertorié au titre d'enquête publique à la mairie de Grand Auverné.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

[Empty response area for question 6.4]

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit plusieurs mesures d'évitement et de réduction:

- Optimisation de la gestion des matériaux
- éviter les rejets polluants dans le milieu naturel
- absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des espaces
- balisage et mise en défens des zones humides
- dispositif limitant des impacts liés au passage des engins de chantier
- évitement de secteurs accueillant les principaux enjeux de conservation
- adaptation des horaires d'exploitation et d'activité journaliers
- réduction au maximum des zones présentant des enjeux écologiques dans la conception et l'implantation du projet
- balisage et mise en défens d'habitats d'espèces
- respect des périodes de reproduction et de nidification des espèces pour la réalisation des travaux impactant,
- Diminution de l'emprise projet incluant une préservation de zones boisées périphériques faisant office de filtres visuel

et des mesures d'accompagnement : suivi de chantier par un écologue, adaptation de l'entretien des haies périphérique.

Voir étude environnementale pour plus de précisions

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études environnementales jointes au présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte-tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, et des mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception et mise en oeuvre lors des phases travaux et exploitation, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 - Note juridique- ombrière photovoltaïque et champ d'application de l'EE	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8 - Etude environnementale pour le projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 9 - Note agrivoltaïque synthétique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

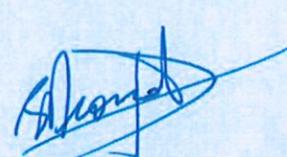
Nom DROUDT L'HERMINIE

Prénom Bertrand

Qualité du signataire DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

À Valbonne

Fait le 12/04/2024



TSE
5 bis boulevard Louis Lurde (des) demandeur(s)
Immeuble « Le Ganymède »
72000 LE MANS
SIRET : 819 466 758 00155 – APE : 7112B